

**OBJET IMPLANTATION DE SALLES MODULAIRES
DANS DES ECOLES DE LA VILLE**

**ADOPTION DU PROGRAMME
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

La Ville a bénéficié d'une enveloppe de subvention de 150 000,00 € au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, Travaux d'Intérêt Local, du Ministère de l'Intérieur. Je vous propose d'affecter ces crédits à l'implantation de salles modulaires préfabriquées dans des écoles de Saint-Denis.

Les propositions d'implantation de ces salles modulaires se déclinent comme suit :

ECOLES	DESTINATION	TYPE DE MODULE	COUT ESTIMATIF
Elémentaire Annexe de Domenjod	- salle de classe RASED	35 m ²	100 000,00 € HT
	- extension du réfectoire	60 m ²	
Localisation en cours	- salle de classe	2 modules de 60 m ²	90 000,00 € HT
	<u>ou</u> - extension de réfectoire		
	<u>ou</u> - salle de classe RASED		
		TOTAL	190 000,00 € HT

Ces implantations se feront en application du règlement du PLU. Pour les deux modules positionnés à l'annexe de l'Ecole Elémentaire de Domenjod, les travaux devraient être livrés au plus tard pendant les vacances d'octobre 2007.


Le plan de financement de ce programme sera donc le suivant :

- financement du Ministère de l'Intérieur 150 000,00 €.
- participation communale 40 000,00 €.

Par conséquent, je vous demande :

- de confirmer l'acquisition et la localisation de ces salles modulaires,
- d'approuver le plan de financement de ces classes,
- de m'autoriser à solliciter le versement de la subvention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET **IMPLANTATION DE SALLES MODULAIRES
DANS DES ECOLES DE LA VILLE**

**ADOPTION DU PROGRAMME
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-39 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale/ Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition de salles modulaires préfabriquées pour implantation dans des écoles de la Ville.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de ces classes :

- financement du Ministère de l'Intérieur (aide exceptionnelle aux collectivités territoriales pour Travaux d'Intérêt Local)	150 000,00 €.
- participation communale	40 000,00 €.
TOTAL	190 000,00 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 9 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA